

Réaliser son Bilan Carbone® - Entreprises

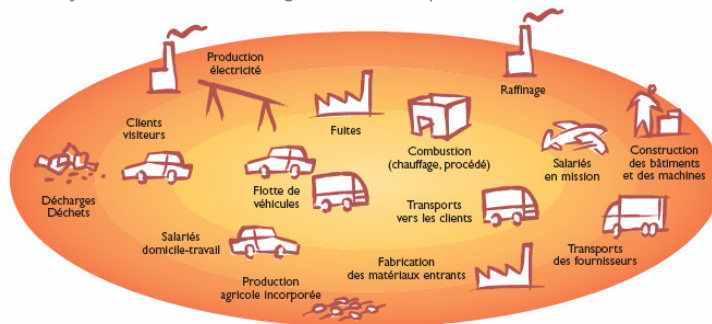


Pour évaluer et réduire votre empreinte carbone nous utilisons l'outil développé par l'Ademe **BILAN CARBONE**

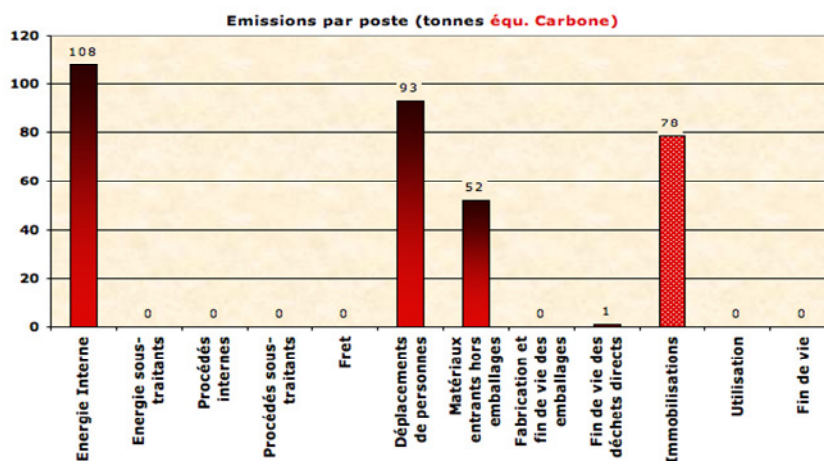
Qu'est-ce que le Bilan Carbone® ?

Cette méthodologie comptabilise les **émissions de GES** directes ou induites par votre activité telles que :

- la consommation d'énergie (électricité, fioul, vapeur, etc.),
- les moyens de transport utilisés par les salariés (déplacements domicile/travail et professionnels) et par les clients,
- le fret amont/aval pour la livraison des fournitures/matières premières et des produits fabriqués,
- la construction des bâtiments occupés,
- la fabrication des matières premières utilisées,
- la fin de vie des déchets générés et des produits vendus.



En hiérarchisant les postes d'émissions selon leur importance, il sera plus facile de prioriser les actions de réduction les plus efficaces.



Source : Ademe

Prestation

Prestataire formé et habilité par l'Ademe nous réalisons votre Bilan Carbone® conformément:

- au **cahier des charges** rédigé par l'Ademe (objectifs, démarche, livrables) ;
- aux **spécificités** de votre activité (entreprise industrielle ou tertiaire, administration,, taille, branche sectorielle, localisation géographique, ...);
- au **champ d'investigation** défini ensemble ;
- aux **étapes** clés :
 1. cadrage et portage du projet par le maître d'ouvrage
 2. sensibilisation à l'effet de serre et au changement climatique
 3. pilotage de la collecte des données
 4. exploitation des résultats : analyse et restitution (présentation et communication des résultats)
 5. identification des pistes d'action de réduction
 6. lancement des actions de réduction des émissions de GES

Notre intervention peut être subventionnée par l'Ademe et certains Conseils Régionaux dans la limite de :

- **50 % maxi** du coût de la prestation pour les grandes entreprises
- **60 % maxi** du coût de la prestation pour les moyennes entreprises
- **70 % maxi** du coût de la prestation pour les petites entreprises

Son coût est plafonné à **50 000 euros**. Pour obtenir un dossier de demande de subvention, vous pouvez prendre contact avec la Direction Régionale de l'ADEME la plus proche de chez vous. Bilan CO2 vous accompagne dans le montage et le suivi du dossier de subvention.

Bénéfices

La valeur ajoutée du Bilan Carbone® réside dans son **approche globale** qui permet:

- d'investiguer des postes oubliés pourtant nécessaires à l'activité de l'entreprise (ex : transport)
- d'identifier de nombreux **leviers d'action** à court, moyen et long terme chiffrés en terme de retour sur investissement, d'économie financière et d'objectif de réduction des émissions de CO2 :
 - **immédiats, opérationnels** et sans investissement (Ex : maîtrise des consommations énergétiques)
 - **prioritaires** : investissement et réduction des émissions plus importants (Ex : isolation d'un bâtiment, renouveler un parc de véhicules)
 - **stratégiques** : investissement potentiellement conséquent, remise à plat de l'organisation et réductions des émissions très importantes
- de se préparer aux prochaines **contraintes réglementaires** (ex : quotas d'émission)
- d'orienter ses actions de **management environnemental** (ex : évaluation et comparaison de vos projets d'investissement en fonction de leur impact carbone pénalisant)
- de mesurer le **risque énergétique** de son activité face à une pénurie d'énergies fossiles, principales sources d'émissions,
- de mettre en place une **stratégie carbone** (évaluation des émissions, réduction, compensation carbone) dans le cadre d'une démarche RSE ou de certification ISO 14001.